



Association de Soccer Mineur de Cowansville



Signalement de conduite inappropriée

Conduite inappropriée :

- Un employé fait part d'une conduite inappropriée d'un bénévole ou d'un employé
- Un parent fait part d'une conduite inappropriée d'un bénévole ou d'un employé
- Un enfant fait part d'une conduite inappropriée d'un bénévole ou d'un employé
- Un enfant fait part d'un témoignage pour un autre enfant
-

Étape 1 : Témoignage d'une conduite inappropriée :

- Rédiger un compte rendu de ce qui a été vu ou entendu

Étape 2 : Informer un responsable du club :

- La personne témoin de la conduite doit contacter une personne de l'organisation (un membre du CA) pour lui faire part de son compte rendu

Étape 3 : Suivi du club :

- Le club détermine si les inquiétudes sont justifiées et il rédige un compte rendu de la situation

Étape 4 : Rencontre :

- Si les inquiétudes sont justifiées, le club convoque l'employé ou le bénévole concerné pour entendre les versions de chaque partie. Si la nature des comportements en cause n'as pas suffisamment grave l'organisme pourra choisir de rappeler les attentes et les valeurs du club.
- Selon la gravité de la conduite le club peut effectuer un suivi interne

Étape 5 : Enquête interne :

- Résultats du suivi interne :
 - o **Les allégations de conduite inappropriée sont infondées** : Rappel du Code de conduite du club
 - o **Les allégations de conduite inappropriée sont fondées** : Actions selon les circonstances (avertissement, police, renvoi ou autre)
 - o **Les résultats de l'enquête son non concluants** : Selon les circonstances, évaluer les risques et consulter au besoin un professionnel

Étape 6 : Compte rendu :

- S'assurer d'un suivi et de l'encadrement de l'employé ou bénévole et rédiger un compte rendu

Martin Denis

Signature Président

2022-12-13

Date